



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 69026

Texte de la question

M. Marc Francina appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la baisse de la prise en charge de l'aide à domicile. En effet, outre les baisses de participation de la CRAM Rhône-Alpes pour les personnes âgées, il a été annoncé la suppression des aides de la CPAM de Haute-Savoie pour les personnes handicapées vivant à domicile. Or, les prestations effectuées par les associations d'aide à domicile jouent un rôle essentiel tant dans le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie que pour aider les personnes handicapées à effectuer les gestes de la vie quotidienne. En conséquence, il souhaiterait savoir ce qu'il envisage pour assurer la pérennisation de l'action des associations d'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69026

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6571